in ABORREMERT, is all authorstrong rouse

Cauc paumurs - Collay auc / 1 mg. 4. Un an. 30 fr. Six mols 16 Trois mols 8 Poste:

On s'abonne : A SAUNUB, chez tous les Libraires

A PARIS, Cher DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse , 33; A. EWIG.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, — ... 30 Faits divers, — ... 75

RESERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans cé dernier cas; Et du droit de modiner la rédaction des annonces.

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la repro-duction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

istonnous no Gatette de l'Allencons

Ges IN. BAVAS-LAPTITE et Cie,

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mai 1879.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas le lundi de la Pentecôte, 2 panele on la cour de l'atilité publique, allui

Chronique générale.

alort. H en a ekit la meme du toasen

L'épuration qui guérira le malaise dont souffre le pays, s'écrie le Soleil, l'épuration que nous réclamons, c'est l'épuration parlementaire. Celle là, c'est le suffrage universel qui la fera en 1881, quand l'heure des élections générales sora venue.

Effraye de son propre ouvrage, le suffrage universel remportera les médiocrités ambitieuses qu'il avait apportées, et nous en serons cette fois, nous l'espérons bien, délirite pour toujours la rang xuerean anium le plus propre à maintenir à la ligne de Sau-mur à La Moule, au acrautère de ligne de

La circulaire de M. Lepère sur les processions inspire à Paris-Journal les réflexions suivantes infourtantles and add

Que devient, en effet, l'unité morale de la pation, devant des situations qui varieront dans chaque commune, selon les passions de la municipalité du lieu.

 Que devient l'égalité entre les citoyens, quand les uns peuvent se livrer à l'exercice public de leur culte, et les autres doivent fermer les portes de leurs, temples devant la volonte d'un maire libre-penseur?

· Que devient la liberté dans un pays, quand il suffit du caprice d'un homme ceint d'une écharpe municipale pour détroire les usages, les traditions, les droits de toute une

eles-

are

iei. COII.

ur,

De Continuez, M. le ministre, à professer ainsi pour votre compte personnel un libéralisme platonique, et à livrer toutes nos communes à l'autocratie des maires républicains! Rien ne peut être plus agréable à ceux qui désirent passionnément que le pays vous connaisse bien, yous et ves e Par eccojel da loi que nou

ans k vie delibérachine, apus vous propi M. Baragnon a eu hier un long entretien evec le ministre des cultes eu sujet de la circulaire relative aux processions. L'honorable sénateura du adresser une question à M. Lepère au sujet de cette circulaire.

re XI, 3º section da fundgel du municiera Une grande animation regnait mercredi au Palais-Bourbon; vingt-sept commissions s'y trouvaient réunies. Voici le résume des travaux et des délibérations de la commission du budget qui s'est réunie au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Henri

M. Devès a donné lecture du commencement de son rapport sur le budget des cultes, qu'il a fait précèder d'un préambule in-diquant la conduite que la Chambre veut observer à l'égard du clergé dans l'exécution des prescriptions du Concordat relatives au temporel. Des observations ont été seulevées contre l'utilité de ce préambule par MM. Rouvier, Floquet et Bethmont.

MM. Gatineau et Noirot, au contraire, se sont prononcés en faveur de la nécessité

d'introduire dans le rapport une déclaration très-nette. M. Lamy a protesté contre l'appréciation qui était faite par M. Devès du mouvement dans lequel se trouve engagé le clergé français. Il a justifié le pétitionnement contre les lois Ferry, au point de vue des principes républicains, et a demandé, dit la République française, que le clergé ensier ne fût pas rendu responsable de faits

Après une discussion prolongée, la commission a décidé qu'elle ne prendrait aucune décision définitive avant de s'être entendue avec le gouvernement sur l'attitude qu'il convient de prendre dans la discussion du budget des cultes.

Le rapporteur du budget des cultes a demandé une réduction de 3,000 fr. sur le traitement des archevêques, et de 2,000 fr. sur celui des évêques. La commission du budget se propose d'introduire dans la loi des finances de 4880 un article autorisant le gouvernement à saisir, dans certains cas, le traitement des ecclésiastiques.

On a distribué le rapport de M. Maigne sur la proposition de loi tendant à abolir toutes les lois et ordonnances portant interdiction du travail le dimanche.

De tous les départements, il arrive des nouvelles très-rassurantes sur le pétitionnement contre les lois Ferry. On ne peut encore donner la statistique exacte des résullats obtenus. Mais un département du Midi, qui n'est pas classé au premier rang, celui de l'Aveyron, a fourni à lui seul 28,000 signatures. S'il fallait prendre ce chiffre comme une moyenne, l'ensemble des pétitions n'obtiendrait pas meins de 2,500,000 adhérents.

Le Constitutionnel ne désapprouve pas en principe le projet de loi de M. Jules Ferry sur les lettres d'obédience, mais il déclare que si la loi, ne tenant aucun compte des situations acquises, avait un effet rétroactif, ce serait une abomination.

La France croit savoir que le gouvernement fera parattre lundi, à l'Officiel, la grace de Blanqui. Il silla in sea decos

Le Figaro annonce, comme de source certaine, qu'une grande puissance vient de transmettre à son représentant à Paris des instructions expresses dans le sens que

Demeurer courtois avec tout le monde officiel, mais borner, autant que possible, les relations au chef de l'Etat et au ministre des affaires étrangères; dans le cas où le ministère s'accentuerait dans un sens violent, prendre immédiatement congé.

Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur la gravité des instructions qu'on vient de lire et dont nous garantissons l'exactitude.

Nous aviens annoncé que M. Gambella avait l'intention de faire une tournée en Algérie. Le président de la Chambre retarde son départ jusqu'au mois de juillet.

Cette tournée de haute inspection durera au moins trois semaines.

Une vingtaine de commerçants lyonnais ayant eu connaissance de ce projet, font signer en ce moment une adresse au président de la Chambre, pour le prier de bien vouloir s'arrêter à Lyon. est axploitée par l'Etalet dont le veconde a l

remainent décierée à utilité publique. La Republique française propose de rendre, de par la loi, les desservants inamovibles,

afin de les soustraire à ce qu'elle appelle le despotisme épiscopal. Cette inamovibilité est, dit-elle, « un principe fondamental du catholicisme, » et la République, en remettant en vigueur les coutumes de la primitive Eglise et les décisions du Concile de Trente, prouve son amour pour la liberté religieuse.

Personne ne se laissera prendre à ces déclarations mensongères; le journal de M. Gambetta lui-même dissipe toute illusion.

« Que demain, écrit-il, tous les desservants apprennent que l'évêque a perdu le pouvoir de les destituer par un ukase, et que, d'autre part, ils n'obtiendront d'avancement que s'ils sont agrées par le préfet qui consultera l'opinion de leur paroisse, représentée par le mdire et le conseil municipal, ils comprendront fort bien que plaire à Monseigneur à force de bassesses à son égard et d'insolence envers les autorités civiles n'est plus le moyen de pervenir. Asimo de lanasmo siva nul

Pour oblenir de l'avancement, un ecclésiastique devre plaire au conseil municipal, au maire, au préfet! Mais si, ce qui arrive souvent, ce maire, ce préfet, ne sont pas catholiques ! Le prêtre devra leur plaire à force de bassesses, et il devra prouver son civisme par son insolence envers son évêque! On verra se produire en France ce qui se passe en Suisse où les autorités civiles destituent les curés soumis à leur évêque et les remplacent par des prêtres chasses d'un peu partout; un vernis de libéralisme suffit aux vieux-catholiques pour obtenir les faveurs des radicaux suisses.

Déjà en France nous avons vu appliquer un système de ce genre. Quand l'Assemblée de 1789 décréta la constitution civile du clergé, les curés assermentés étaient installés par l'autorité des fonctionnaires républicains; ils avaient pour eux l'opinion de la paroisse républicaine et contre eux la paroisse catholique. Ces malheureux prêtres ne voyaient autour d'eux que des républicains sans foi et élaient repoussés avec horreur par tous les chrétiens.

La troisième République veut-elle ramener cette deplorable situation? Avertis par l'expérience, prêtres et fidèles ne se leisseront pas abuser; les hésitations de 1790 ne se renouvelleront pas; le faisceau chrétien est plus uni, plus fort, plus inséparable qu'au siècle dernier; il n'y a en France qu'un seul troupeau et un seul pasteur.

UNE PLAISANTERIE RADICALE.

après une conversaion asser longue

Voici un fait d'escobarderie radicale qui n'a pas encore eu son pareil:

Le conseil municipal radical d'une commune d'un département voisin de Paris était dévoré du violent désir d'être désagréable à son curé, en le privant des quelques sous qui lui étaient alloués à titre de secours. Ce conseil municipal n'avait aucun prétexte à alléguer, mais les fortes têtes réunies en trouvèrent un. Le supplément de traitement fut voté, mais à la condition expresse que la messe serait celebrée chaque jour à l'heure fixée

Le pauvre curé accepta. Tout alla bien pendant une semaine; mais, le huitième jour, le maire voulut faire celebrer la messe à cinq heures du soir (!!!).

Le prêtre s'y refusa, bien entendu, et, le lendemain, le conseil municipal lui enlevait le supplément qui lui avait été accordé huit jours auparavant.

Il faut être ce que sont ces gens-là pour

imaginer un pareil moyen, et supprimer le nécessaire à un pauvre curé de campagne.

Lorsque Léopold Ier, roi des Belges, visita le 31 juillet 1843 le collége des jésuites de Namur, il adressa aux pères la harangue suivante :

« Ce qui me plait le plus chez vous, c'est l'éducation vraiment nationale que vous donnez à la jeunesse; continuez à l'élever dans cet esprit, asin qu'elle devienne un jour le plus fort appui de la patrie. »

Voilà un témoignage qui vaut bien, ce nous semble, le temoignage en sens contraire du citoyen Ferry. Les rereles politiqued sont très- anno de l'entre

an acène dans les quarlans or culter et surlo LE JUGEMENT DU TRIBUNAL DE BAUGE.

Le jugement du tribunal de Baugé préoccupe toujours très-fortement le monde politique. Les hommes impartiaux se demandent pourquoi tant de lapage. M. Leroyer a un moyen très-simple et très-naturel de poursuivre la réformation de ce jugement: c'est d'enjoindre au procureur de la Répu-blique d'interjeter appel à minima devant la cour d'appel d'Angèrs.

Hors de cette procedure, il faut s'incliner devant l'indépendance des juges de Baugé.

Le président du tribunal de Baugé est M. Couscher. Il a débuté dans la magistrature le 14 juin 1864, comme substitut près le tribunal de Baugé. Il a été nommé juge le 4 décembre 1867, puis juge d'instruction au même siège. C'est le 1er décembre 1874 qu'il a été nommé président dudit tribunal.

Les juges titulaires sont : MM. Bachelier et Baillergeau. Ce dernier fait fonctions de juge d'instruction. M. Bachelier a été nomme juge suppleant, puis juge d'instruction à Bauge, le 6 février 1871. M. Baillergeau, avant d'être nommé juge le 1º décembre 1874 et juge d'instruction à Baugé, le 24 septembre de la même année, avait été juge suppléant à Mostaganem, le 13 février 1870, juge suppleant à Mayenne, et enfin, le 45 novembre 4870, juge suppléant au Mans. Les juges suppléants sont MM. Brasilier et condante de tous les juliéresses aura esus et et en droit vinu elles utils pour le leureprement du droit vin

Le bruit a couru à Paris - et ce bruit est confirmé aujourd'hui par les journaux allemands, que le czarewitch n'accompagnera pas l'empereur son père à Berlin pour la célébration des noces

d'or de l'empereur Guillaume. La Gazette de Cologne ajoute que l'antipathie du czaréwitch pour les Allemands s'est accrue encore ces derniers temps. Elle s'était dejà manifestée il y a quelques années dans des circonstances mémorables.

A cette heure, au moment des fêtes du vieil empercur à Berlin, l'attitude du czaréwitch a une signification d'une bien autre importance.

omorgan de la riuse, et le tout-prissant dhar Let serait sans doule bri ampharrasse d'exée

Notre consul à Medelin (Etats-Unis de Colombie), M. Eugène Lulz, a failli être victime, le 3 mars dernier, d'une tentative d'assassinat.

Il a été attaqué à la fonderie de Titiribi par plusieurs soldats d'Antiochia sous les ordres de Manuel Rioz. Blessé à la tête assez gravement, il a été traîné, couvert de sang, jusqu'à Sitio-Viejo : c'est là seulement qu'il a été arraché des mains de ces misérables.

Noire charge d'affaires, M. Casimir Troplong, a

immédiatement protesté et demande comme réparations: 1° la punition des coupables; 2° une indemnité de 5,000 piastres fortes pour la victime; 3° un salut de 21 coups de canon au drapeau français sur le lieu même du crime.

Nous ne savons encore rien des causes de cetattentat sauvage, ni do la décision du gouvernement colombien sur les réclamations de noire charge d'affaires.

Etranger.

ALLEMAGNE. - La Gazette de l'Allemagne du Nord rend compte du diner qui a eu lieu chez le prince de Bismark et auquel a assisté l'empereur Guillaume. La feuille officieuse ajoute que, d'après ce qui se dit, le chancelier a profité de l'occasion pour demander à S. M. un congé de plusieurs mois. On sait que les congés prolongés du prince de Bismark sont ordinairement le prélude de graves événements. sayom lieraq du quaiquem

- Le Reichstag allemand vient de voter en troisième lecture l'exercice provisoire, par voie d'ordonnance de la chancellerie fédérale, du nouveau tarif douanier. The last of th

Cette mesure a été demandée par M. de Bismark pour empêcher l'importation en masse des marchandises pendant que le Reichstag discute les tarifs. Pour les vins et les fers bruts on pourra les atteindre; quant aux tabaes, les merchands allemands en ont réalisé un stock énorme depuis l'annonce des nouveaux droits. Mais on prête au chancelier l'intention de les frapper d'un impôt à l'intérieur, afin de faire recouvrer au Trésor ce qu'il a perdu par cette introduction anticipée. train durelloyen Perry.

Les cercles politiques sont très-émus de l'entrée en scène dans les questions orientales et surtout dans la question égyptienne, de la diplomatie germanique, qui vient d'adresser au Khédive des représentations dont la gravité et le caractère comminatoire excedent, dit-on, l'importance des intérêts allemands, fort peu engagés dans les finances égyptiennes. Le but évident du Chancelier prussien est beaucoup plus d'affirmer sa prépondérance que de protéger les droits de ses nationaux. C'est ce qui résulte clairement d'un article trèsremarquable et très-remarqué de la Gazette de l'Allemagne du Nord, qui s'exprime ainsi

· Ce qui demeure probable, c'est la non-execution des engagements de l'Egypte vis-à-vis de ses créanciers et l'impossibilité d'obtenir l'exécution des jugements des tribunaux contre le Khédive.

Dans cette situation, les capitaux allemands, bien que dans une mesure moindre que pour les capilaux anglais et français; paraîtraient compromis dans une mesure qui impose au gouvernement le devoir impérieux d'intervenir avec toute son influence en fayenr des intérêts menacés des citoyens de l'Empire. Dans cette circonstance, la politique allemande ne pout pas plus s'inspirer d'autres intérêls et d'autres considérations qu'elle ne l'a été en d'autres circonstances semblables... »

A celle déclaration d'indépendance, à cel aveu d'égoisme, succède dans la feuille officieuse la branovembre 1810, inge supplementes and movem

Sans ancien doute: d'action commune et concordante de tous les intéressés aurait en elle même un effet utile pour le redressement du droit violé en Egypte et faciliterait un règlement plus rapide de l'affaire. Aussi le gouvernement allemand, dans la meaure où il peut faire valoir les droits des Almands, ne refuserait certainement pas de chercher, dans les garanties que cette action commune pourrait offrir, le moyen d'obtenir cette satisfaction. D'autre part, à notre sens, les résolutions contraires des autres puissances n'empécheraient nullement 1'Allemagne de chercher seule à faire valoir son bon droit, au besoin avec des moyens efficaces. »

Ces moyens seraient peut-être, à raison de l'éloignement du climat et des difficultés de l'entreprise, moins « efficaces » que ne le croit la feuille officieuse de la Prusse, et le tout-puissant Chancelier serait sans doute fort embarrassé d'exécuter ses menaces si l'Angleterre et la France, s'abstenant prudemment, laissalent à ce redresseur de torts le soin d'agir seul et de combattre seul la résistance de l'Egypte.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Caire doit comprendre que cette intervention tardive, mais sérieuse, de la puissance germanique, apporte un poids de plus aux revendications européennes et impose au Khédive le devoir de ramener la conflance en dévoilant ses plans et ses ressources, et

ar great jour Little of the America of

en rassurant par sa franchise et par sa loyauté les nombreux intérêts qui grèvent son budget et com pliquent sa situation financière.

Ses créanciers sont surtout en Europe : c'est done à l'Europe qu'il doit parler, et il est temps qu'il s'explique.

Russis. - Le procès des mbilistes vient d'être jugé à Kieff; voici la dépêche de l'Agence Havas qui nous en donne le résumé ;

Saint Petersbourg, 28 mai

» Le conseil de guerre de Kieff a jugé aujourd'hui le procès intenté au gentilhomme Valérien Ossinsky, à M11e Sophie Herzfeld et à l'ancien étudiant Wolochinko, prévenus d'avoir pris part à une association hostile à l'ordre gouvernemental, au colportage de publications criminelles et à une tentative d'assassinat dirigée contre des fonctionnaires de la police.

» Ossinsky et Mn. Sophie Herzfeld ont été condamnés à être fusillés; Wolochinko a été condamné à dix ans de travaux forcés. »

Nous devons ajouler comme renseignements que les nihilistes traqués dans les grandes villes se refugient dans les villes de province et dans les campagnes, où ils continuent la propagande révolutionnaire. On signale en effet dans les provinces de nouvelles agressions contre les agents de l'autorité.

Le procès de Solowieff, auteur de l'attentat contre le czar, vient de commencer devant le fribunal suprême nommé pour cette affaire.

Cambetia lui-même dissina toule illostos. ITALIE. - On mande de Messine que treis nouveaux cratères se sont ouverts à l'Etna. La lave descend précipitamment le versant occidental, menacant les villes des environs. Le spectacle est imposant, les populations sont alarmées.

naire et le conseil municipal ils 2020 pt Chronique militaire.

enversies autorités civiles n'est plus le moyen

Un avis émanant du ministère de la guerre informe les jeunes gens qui, à un titre quelconque, sont dans l'intention de bénéficier du volontariat d'un an, qu'ils doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils venient s'engager. Ce dépôt devra être effectué du 19 juillet prochain au 30 août. Les examens prescrits par la loi auront lieu du 15 au 30 septembre. Les engagements seront ensuite recus du 25 octobre au 5 novembre et la mise en route aura lieu le 8 novembre appage sob and incomiq

Le renvoi des réservistes de la classe de 4872, appartenant à la cavalerie, qui ont été appeles le 2 mai, a eu lieu.

pertout; un remis de abéralisme auffit aux

Les réservistes des autres armes seront convoqués pour la deuxième série d'exercices qui aura lieu en automne, savoir : le 10 aout pour les 7°, 8°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°. 17° et 18° corps; le 4er septembre pour les 4er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 9e, 10e et 41e corps et le gouvernement de Paris.

coins and the color reposeds and hor La commission chargée de l'examen de la proposition Laisant s'est réunie au Padais Bourbon pour entendre le ministre de la eguetros en estáblicio seriéro pameiroque

Le général Gresley, sans se montrer hostile à la proposition, au point de vue de l'avenir, à élevé quelques objections sur l'application immédiate, principalement en ce qui concerne le recrutement des sous-offi-

Après une conversation assez longue, dans laquelle M. Laisant a expliqué et soutenu sa proposition, le ministre a paru disposé à préparer un projet de loi qui aurait

1º De permettre la réduction, à trois années effectives on pratique, de la durée du service dans l'armée active, pour la première portion du contingent;

2º De porter à deux années la durée du service pour la deuxième portion du contingentique lelles reugines

3. De supprimer le volontariat d'un an, en instituant un concours, au bout d'un an, à la suite duquel seraient renvoyés dans la réserve les soldats qui l'auraient subi avec succès, et qui deviendraient ensuite officiers de réserve. viaca ; automes and

Dans cette même seance, le général Gresley a informé les membres de la commission que la classe de 4874 allait être renvoyée après trois ans et six mois de serin supplement out his avait sid secondoor

jours augurarant.
If fout être ce que soul ces gens-là po

Chronique Locale et de l'Ouest.

Salle de la Mairie. - M. Baudre a eu hier soir un public nombreux à sa conférence. Pour répondre au vœu qui lui a été exprimé, il donnera demain dimanche à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, une séance populaire et d'adieu.

MUSIQUE MUNICIPALE

Demain dimanche 1er juin, la musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square à 8 heures 1/4 du soir, et jouera les morceaux suivants:

PROGRAMME

1 HOOHAMBE	
1. La Cornéaise, marche	FAVRE.
2. Roméo et Juliette, fantaisie	BELLINY.
3. Le Contrebandier, boléro	FAVRE.
4. Il Delirio, mazurka	FAVER.
5. La Marseillaise obant national	

Dans toute notre région de l'Ouest, nous n'avons vu encore, dans aucun programme de concert en public, figurer la Marseillaise.

Il faut que Saumur prenne cette initiative. Nous savous que c'est sur injonction formelle de la municipalité que la Marseillaise a été mise à l'élude.

Pourvu qu'elle n'amène point de désaccord entre les exécutants et les souscripeleurs le litt pas rendu responsable d'aruet

THEATRE DE SAUMURAL ROLL

Incessamment, représentation extraordinaire donnée par M. BARON, premier comique du théâtre des Variétés de Paris, avec le concours de MM. Guyon, Blondelet, Lanjellais, Coste, E. Fayet, Alexandre, et Mmes Désirée Mey, Farna et Juliette Dubois, artistes du théâtre des Variétés.

Nous donnerons prochainement la composition du speciacle.

aur celui des évenues de commission du

loi di

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR, el tuazirolun eloi) ia avise

M. le Greffier a l'honneur d'informer le public que, suivant l'usage établi, le Tribunal de Commerce na siégera pas le lundi 2 join 4879 and tol bo nonkedgorg at the toures les lois et ordoonences portent inte

COMMUNE DES ROSIERS DE COMMUNE

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest pititiq el ine de Saumur. est rellevaco

Lundi de la Pentecôte, 2 juin 1879, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ de Foire de cette localité. le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et mat de cocagne sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice y sera tiré par M. Vincent, artificier à Ansur les lettres d'ob quence, mais il deleg

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

La livance croit enver que le gouvern ment fera par ad camana con cet, la grà

Voici l'exposé des motifs du projet de loi. présenté par M. le ministre des travaux publics, el ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la limite de la Sarthe (vers La Flèche) à Saumur, avec raccordement des gares de Sau-Demonrar courtois avec tout le : auce

« Messieurs, au nombre des voies ferrées dont vous avez adopté le classement dans le réseau d'interet général se trouve un chemin de fer amsi désigné:

« De la limite de la Sarthe vers La Flè-» che a Saumur, et raccordement des gares

do Saumur. »

» Ce chemin de fer est le prolongement dans la département de Maine-et-Loire d'une ligne déjà déclarée d'utilité publique à difre d'intérêt local dans le département de la Sarthe: Il complétera ainsi le chemin de fer de La Flèche à Saumur, destiné à établir des relations directes entre La Flèche, Le Mans ou les au-delà et Niort, La Rochelle ou Bordeaux, et à mettre en communication la ligue exploitée de La Flèche au Mans avec les lignes de Saumur à Montreuil-Bellay et de Montreuil-Bellay à Niort, dont la première est exploitée par l'Etat et dont la seconde a été récemment déclarée d'utilité publique.

La section comprise dans le département de la Sarthe a été concédée à la Com-

pagnie d'Orléans; sa construction se trouyant ainsi assurce, il y a lieu de pourvoir également aux moyens d'exécution de la sec. tion comprise dans le département de Maine. et-Loire. Nous venons, à cet effet, vous demander d'en prononcer la déclaration d'uti-

» La ligne de la limite de la Sarthe (vers La Flèche) à Saumur, avec raccordement des gares de Saumur, étoit comprise dans un réseau d'intérêt local concèdé provisoirement par le département de Maine-et-Loire à une Compagnie particulière, et elle a subi à ce titre toutes les formalités d'enquête voulues par les lois et règlements.

» Le tracé présenté par la Compagnie concessionnaire partrit de la limite de département de la Sarthe, desservait Clefs et Baugé, suivait à partir de cette ville la vallée du Couesnon jusqu'à Beaufort, retour nait à l'est pour desservir Brion, Longue et Neuille, et se raccordait, après avoir traverse la Loire, avec la Ligne de Poiliers à Saumur, près de la gare de cette dernière ville. Le parcours est de 60 kilomètres en-

» Une variante était proposée pour aller directement de Baugé à Longue. Elle avait pour but d'éviter le détour sur Beaufert et de procurer ainsi une diminution de parcours de 7 kilomètres.

> La Commission d'enquête s'est prononcée en faveur de l'utilité publique du chemin et a demandé l'adoption du tracé par Beaufort. Il en a été de même du Conseil général de Maine-et-Loire.

» Le conseil général des ponts-el-chaussées a reconnu à plusieurs reprises le caractère d'intérêt général de la ligne, et le tracé direct sur Longué, qui était demandé par un assez grand nombre de communes intéressées, a été considéré comme préférable.

Nous pensons également que celle solution doit être adoptée. Le trace par Beaufort est sans doute plus favorable a contains intérêts locaux que le tracé direct; mais la ligne devant aujourd'hui faire parlie du reseau d'intérêt général, il convient des lors de se prononcer pour le tracé le plus courbite moins onéreux pour les finances de l'Elegret le plus propre à maintenir à la ligne de Saumur à La Flèche son caractère de ligne de jonction entre des voies ferrées déjà exis-

» Or, la dépense de construction est eta luée pour l'infrastructure trace de Beaufort à 4,000,000 de fr. (tracé direchà 3,500,000 fr. environ, et pour la superstructure à 4,500,000 fr. pour le premier trace, et à 4,000,000 de fr. environ pour le deuxième tracé. En adoptant le tracé direct, on réaliserait une économie d'environ 1, million

» Le raccordement des gares de Saumur, qui n'a qu'une longueur de 3 kilom. 500 m. n'est pas compris dans cette évaluation. Il entraînera à lui seul une dépense de 3 millions 500,000 fr. environ, par suite de la construction d'un ouvrage important pour la traversée de la Loire; mais cette dépense sera amplemement compensee par les lacil tés que la nouvelle voie de communication donnera pour les relations entre les deux rives de la Loire.

Le département de Maine-et-Loire vient de mettre à la disposition de l'Etat une subvention de 20,000 fr. par kilomètre pour la construction de la ligne de Saumur à la limile de la Serthe.

» Par le projet de loi que nous soumettons à vos délibérations, nous vous proposons, en prepant acte de cette offre de concours, de déclarer l'utilité publique du chemin de fer dont il s'agit et de nous autoriser à en entreprendre la construction dans les conditions de la loi de 1842. Les dépenses à faire en 1879 seront imputees sur le chapitre XI (3° section) du budget du ministère des travaux publics, ainsi qu'il a d'ailleurs été prévu à ce budget pour les lignes comprises dans le projet de loi relatif au réseau complémentaire d'intérêt général.

Les autres articles du projet de foi ne font que reproduire les dispositions coneacrees en pareille circonstance ... nodised

Suit le projet de loi portant:

« Article ter. — Est déclare d'utilité pu-blique, à litre d'intérêt général, l'établisse ment du de la ment du chemin de fer de la limite de la Sarthe (vers La Flèche) à Saumur, par ou près Cleis, Bauge, Jumelles et Longué, avec raccordement des gares de Saumur, au moyen d'un pont sur la Loire.

MM. Rouvier, Plaquet et Bethmook.

MM. Gatineau Sayan Airot, au contratu Joudi, c'était le jour de la première communion des enfants, à la pension Saint-Julien. M. le directeur de la pension eut l'idée, à cette occasion, de faire sortir les enfants en procession. Il en fit la demande à M. le maire, qui rejeta cette demande, dans les termes les plus courtois du reste, disant au Frère directeur que s'il eût été d'usage pour les enfants de la pension Saint-Julien de sortir ainsi chaque année en procession, l'usage tut été certainement respecté, mais qu'il ne lui semblait pas que le moment fut favorable pour une « innovation. »

Mi-

Ce petit incident permet de penser que M. le maire a pris pour règle de conduite, en matière de processions, le respect des usages etablis. (Journal de Maine-et-Loire.) is apportes attent fubrication

POITIERS.

Voici le programme des fêtes qui auront lieu, à Poitiers, dans le courant du mois de juie genres et commeniation quiet

Du 7 au 16 juin, Concours régional agricole dans le parc de Blossac.

Le 8 juin, Courses de chevaux sur le champ de

Du 8 juin au 8 juillet, Exposition d'horticulture dans le parc de Blossac.

Le 9 juin, grand Concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares.

Le même jour, dans la soirée, distribution des récompenses sur la place d'Armes.

Les mercredi 11 et jeudi 12, Concerts Pasdeloup dans la salle du Théâtre.

Du 12 au 16 juin, Concours hippique dans le parc de Blossac.

Le 15 juin, grand Feu d'artifice de Ruggieri, tiré par ses artificiers dans le parc de Blossac.

Les fêtes s'ouvriront et se termineront par une grande retraite aux flambeaux, exécutée par les musiques de la garnison.

La chambre de commerce de Nantes s'est pourvue auprès du conseil d'Elat contre le décret du 20 mai 1879, qui a institué inopinément, et sans que les enquêtes préalables aient été faites, une chambre de commerce à Saint-Nazeiresatger to (outse latt)

On lit dans l'Avenir de la Sarthe :

Lundi matin, nos trois députés républicains, MM. Galpin, Le Monnier et Rubillard, se sont rendus au ministère de l'intérieur et ont nettement déclaré au ministre que le maintien de M. Lagrange de Langres, comme préfet de la Sarthe, et celoi de M. Laporte comme sous-préfét de Mamers, était devenu complétement impossible.

» Ils ont, en conséquence, demandé le remplacement immédiat de ces deux fonctionmaires.

On lit dans le Postou, journal de Niort

Nous apprenens que, hier soir, vers sept heures, le nommé Bouchet, âgé de 18 ans, accompagné de son neveu, le jeune Pleuriau, Ernest, âgé de 7 ans, étant allés dans la carrière où le 9° régiment de cuirassiers exécute depuis quelque temps le tir à la cible (revolver) pour y ramasser le plomb des balles tirées, ont été victimes d'un épou-

» Ayant voulu creuser le sol pour arracher quelques balles enfoncées dans le sable, tout à coup une enorme masse s'est affaissée sur eux et les a engloutis. Le jeune Fleuriau a été retiré mort de dessous les decombres; quant à Bonchet, il a été retiré vivant encore, mais dans un état très-alar-

> Cet accident a eu lieu sur le territoire de la commune de Sainte-Pezenne, canton de lies, en foile, en percale et en pestaoin

On lit dans le Journal du Mans:

« Le sieur Marie, âgé de 14 ans, a été lué accidentellement par l'une des juments du sieur Eugène Gasnier, cultivateur à la ferme de la Bilvardière, commune de Monnoudon, où il était employé comme domestique

» Un voisin, le sieur Busillon, syant en-tendu le galop d'un cheval, sorlit et aperçut la jument de Gasnier, traînant derrière elle une herse dite demoiselle, et, couché en travers sur les deux traits, le jeune Marie; à chaque pas de la jument, l'enfant, enlevé en l'air, retombait la face sur le sol.

 Buaillon put se rendre maître de la jument qui paraissait si épouvantée, que sans l'arrivée de Bouvier il n'aurait pu la maintenir. Marie avait une jambe prise dans un des traits qui lui enserrait la jambe, il n'avait donc pas pu se débarrasser. Maigré

tous les soins qu'on lui prodigua, l'enfant y ne donna plus aucun signe de vie.

» On ne peut faire que des suppositions sur la manière dont cet accident est arrivé, puisque Marie travaillait seul dans le champ. »

CONSEILS ET RECETTES.

Le vin. - Les ouvriers qui entrent chez le marchand de vins, dit le Figuro, ont à leur disposition un moyen bien facile de savoir si le liquide qu'on leur sert est authentique.

Ils n'ent qu'à prendre le morceau de craie qui se trouve sur le bord de la table de billard et à verser quelques gouttes de leur boisson sur cette crais. Si le vin est authentique, la crais prendra une teinte brune - si non, ardoisée, suivant les mélanges qui ont été employés; si le vin contient le jus des mûres de rouce, la craie deviendra bleue; le jus de la mauve rend la craie ou bleue ou verte; le kermes et la fuschine n'ont point d'effet sur la couleur de la craie et lui laissent sa blancheur.

Faits divers.

On télégraphie de Rouen, 29 mai:

« Un incendie a détruit cette muit une partie du tissage de M. Lemarchand, route de Caen. Les dégâts sont évalués à 250,000 Four l'anclies, sons true d'Orleans,

Un violent incendie a éclaté mardi dans l'usine de MM. Page frères, à Salins (Jura). Malgré la promptitude des secours, on n'a pu réussir à sauver le beau-père de M. Auguste Page, vicillard de 84 ans, qui a dû être surpris par le feu.

Son cadavre n'a pas encore été retrouvé.

a PUBLIQUES,

ob andinaser

On écrit de Bombay:

dinvant de reparement d . I pmelloration de la voiri

«La scène se passe dans l'Inde. Qualre hommes avaient acheté du coton en commun. Craignant les ravages des rats dans leur marchandise, ils se procurèrent un chat et convintent de posséder chacun, en propre, une jambe de l'animal. Peu après, le chat se blessa, et le propriétaire de la patte malade entoura la plaie de coton imbibé d'hoile. Mais le malheur voulut que Raton mit le feu à son bandage et courut communiquer l'incendie aux balles de coton, qui furent réduites en cendres. Immédiatement les trois possesseurs des jambes intactes assignèrent leur associé en dommages-intérêts. Or, voici ce que décida le juge chargé de l'affaire: La jambe malade ne pouvant ser-vir, leur dit-il, le feu a été communiqué au coton par les trois jambes saines, qui ont charrie l'animal. Ce sont ces trois jambes qui sont coupables et les propriétaires qui doivent payer Altons, Salomon était moins fort!

Lorsque, pour une raison quelconque, une mère ou une nourrice ne peut allaiter son enfant, on a l'habitude à Paris et dans les campagnes voisines de faire boire à cet enfant du lait ordinaire au moyen d'un biberon; mais dans certains pays plus éloignés on trouve encore des gens qui ont conservé l'ancienne coutume en pareil cas de faire allaner le nouveau né par une chèvre, genre d'allaitement qui fut, on le sait, en usage dès la plus haute antiquité, puisque la fable rapporte que Jupiter, après avoir été sous-trait à la voracité paternelle, fut élevé dans l'ile de Crète où il fut nourri par la chèvre Amalthée, qui pour ce service fut plus tard changée en constellation et vit ses cornes transformées en cornes d'abondance.

M. C. notaire à quelques lieues de Paris, ayant eu, it y a dix mois, un petit garcon que sa femme ne put allaiter, le mit en nourrice aux environs de Soissons, chez une paysanne qui lui avait été recommandée par un de ses amis dont elle avait élevé le fils; mais cette femme, n'ayant plus de fait, fit emplette d'une cabre pour allaiter son nourrisson, et la chose réussit à merveille. Cabre, vieux moi tire de capra; de là les dérivés cabri, se cabrer, etc.) Pourtant, la mère du petit bonhomme, voulant faire revenir son enfant à la maison, fit prévenir

la paysanne qu'on irait le lui reprendre la veille de l'Ascension, et ce jour-là, effectivement, le notaire et sa femme arrivèrent au pays de la nourrice. Quand ils furent sur le point de s'en retourner avec le petit enfant, on sit venir la bonne Jeanne c'est le nom de la chèvre, et on lui laissa encore une fois prodiguer ses caresses au cher nourrisson qu'elle ne devait plus revoir, car sa maitresse, des qu'elle avait appris qu'on allait lui reprendre son petit pensionnaire, avait vendu le pauvre bête au boucher du pays pour la lui livrer aussitôt le départ de l'enfant, Jeanne, on le voit, était moins heureuse que la céleste Amaithée.

Il faut avoir vu une chèvre remplir ses fonctions nourricières pour se faire une juste idée de sa douceur et de sa sollicitude pour l'enfant qui lui est confié; s'il dort, la bête. d'ordinaire folâtre et turbulenté, reste calme de peur de troubler son sommeil; s'il s'éreille et s'il pleure, vite elle accourt en belant, se met à cheval sur le berceau, que l'on a soin de laissser par terre, et elle présente sa mamelle au petit enfant. Mm. C..., touchée par la sollicitude toute maternelle de l'animal et surtout par la pensée de la triste récompense qui lui était réservée, aurait bien voulu en faire l'acquisition et l'emmener, mais son mari de se récrier à l'idee d'avoir une chèvre chez lui, et, ma foil on se mit en route en abandonnant à son malheureux sort la pauvre laitière, que sa maîtresse eut toutes les peines du monde à retenir et qui se désolait en voyant s'éloigner la voiture qui emportait l'objet de sa tendresse de sana

Cependant la nuit était venue, les voyageurs avaient déjà fait la plus grande partie du trajet et l'on traversait la forêt de Villers-Cotterets, lorsque le petit enfant, qui jusquelà était resté endormi sur les genoux de sa mère, s'éveilla et se mit à pleurer « Diable, dit aussitot M. C... si Jeanne était là, elle nous rendrait un fameux service! » Il n'avait pas achevé sa pensée qu'un bêlement lointain répondait aux cris du petit garçon, et un instant après Jeanne, la pauvre Jeanne, toute haletante, sautait dans le cabriolet au risque de se faire écraser et venait présenter ses mamelles à son nourrissen. La malheureuse bête, au moment où le boucher venaitla chercher pour l'emmener à l'abattoir, était parvenue à s'échapper et était partie au triple galop dans la direction qu'avait prise la voiture. M. C..., vaincu par cette preuve d'attachement, finit par où il aurait du commencer: il consentit à devenir propriétaire de la véritable nourrice de son fils.

BOURSE DE PARIS

ENGLES .	DU	30 MAI 4	879.	178 85	v Veregal
Rente 3	0/0.		1.828	A.	80 95 111 50
Rento 5	0/0	ortissable	con.	1361	115 40 83 30

SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

DIMANCHE 1er Juin 1879 A 2 heures du soir, Séance populaire et d'adieux.

Les Pierres qui chantent

OU LA MUSIQUE AVANT LE DELUGE.

Séance expérimentale par M. BAUDRE, membre du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, qui démontrera celle Merveille étrange de la Musique régulière obtenue par les Pierres brutes et irrégulières de la creation.

Guillaume Tell, les Cloches de Corneville, Révéverie de Rosellen, Si J'étais Roi! le Biniou Breton, etc., etc., viendront egrener tour à tour leurs cantilenes favorites sur ces cailloux informes, silencieux depuis des siècles - Expérience, par la projection, de la sonorité des bois bruts.

Les portes ouvriront à 1 heure 1/2. Entrée: 50 centimes; réservées, 1 fr.

On pourra se procurer des caries reservées, à l'avance, chez le concierge de la Mairie.

Vente de 32,000 Actions

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie SOCIÉTE ANONYME AU

Capital de 20 millions de francs DIVISE EN 40,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE (Libérées du quart)

Conseil d'Administration :

M. OZENNE (J.), G. O. 孝, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, Président.

BAYVET (Ad.), * , Manufacturier.
GIRAUDEAU (A.), de la maison GIRAUDEAU et Ci.,

HENNECART, ancien Juge au Tribunal de com-

MAUGNY (Cto de), *, Propriétaire.

OUTREY, C., *, Admin. de la société du Laurium.

PÉPIN LEHALLEUR (R.), Propriétaire.

REBOUL, E., *, Directeur de la Compagnie

d'Assurances sur la Vie l'Atlas.

SAINT, F., Négociant.
SAINT-ROMAN (Cto de), * Propriétaire.
WELLES DE LA VALLETTE (Cto), O. * Administrateur de la Cto des chemins de fer de l'Ouest.

M. L. COLOMBET, ancien directeur adjoint de la Compagnie d'assurances contre l'incendie la

Ces actions mises en vente par le groupe des fondateurs de la Compagnie sont offertes au public au prix de 725 fr., soit en déduisant les 375 fr. non versés:

350 francs

NET A PAYER COMME SUIT: 100 fr. en faisant la demande. 250 fr. au 18 juillet au moment du transfert des Titres.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REQUES :

Les 5 et 6 juin

A PARIS : A la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans les bureaux du quartier. EN PROVINCE: Dans toutes les succursales de la Société Générale, et chez ses correspon-

On peut des maintenant transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la Société Générale, à Paris, ou à l'une de ses

En cas de reduction, la repartition sera proportionnelle aux demandes.

Le Prospectus et les Statuts sont tenus à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.



SANTÉ ET ENERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guerissant les dyspensies, gastrites, gastralgles, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, balaire, voix, des bronches, vessie, foic. gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : vant ou après certains plats compromettants:
oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même
après le tabac. C'est en outre la nourriture par
excellence qui, scule, suffit pour assurer la
prospérité des enfants. — 32 ans de succès,
100,000 cures. y compris celles de Madame la
duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow,
Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de
Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur
Dedé, etc.

Nº 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Cure Nº 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière do Barry m'a guérie à l'âge de 61 aus. — L'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habitler, ni me deshabiller, avec des manx d'estomac jour et muit et des insomnies horribles. Contre toutes des angoisses, tous les remèdes avaient échoué da Revalescière m'en a sauve complètement. — Bonnu, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure Nº 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur des reins et de la vessie, irritation nerveuse et métancotie; lous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LEON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourcissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 4 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appetit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agites. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôl à Saumur, Common. 23, rue Saint Jean; Gondrand; BESSON, SUCCESSEUR de TEXTER, J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - Du Baury et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAISON BOUTIN

Médaille d'Or 1877



33, Rue Saint-Nicolas, à SAUMUR

Médaille d'or 1877



URGUIGN

Successeur

MAISON A VERSAILLES, 9, RUE HOCHE

Ayant obtenu une MÉDAILLE D'OR pour l'excellente confection de ses produits et les soins apportés à leur fabrication

FOURNISSEUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de joindre à la fabrication des GANTS MILITAIRES celle des GANTS CIVILS, pour Hommes, Dames et Enfants; l'on trouvera dans sa Maison un assortiment des plus complets comme genres et comme nuances.

Grand assortiment de CRAVATES pour Hommes, des modèles les plus nouveaux, à des prix modérés.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE DUBAS.

Les créanciers de la faillite de la dame Léonie Crombrugge, veuve du sieur Pierre Dubas, marchande de chaussures à Saumur, sont invites à se trouver, le vendredi 6 juin 1879, à dix heures et demie du matin, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, s'il est possible, sinon, et à défaut de concordat, se voir déclarer en état d'u-

(281)

Etudes de M. V. LE RAY, avouélicenció à Saumur, M. LE BLAYE, notaire

VENTE

SUR LIGITATION,

DE DEUX MAISONS

BT LEURS DEPENDANCES Situées ville de Saumur;

D'UNE PETITE PROPRIETE

ET SES DÉPENDANCES

Situées commune d'Allonnes, au lieu dit Saint-Aubin ,

Dépendant de la succession bénéfi-ciaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de Me LE BLAYE. notaire à Saumur, le dimanche huit juin mil huit cent soixante-dix-neuf. heure de midi.

DESIGNATION.

Ville de Saumur.

4º Une maison, sise rue du Temhie, in 22, ayani iaçade principale sur la rue du Temple et façade en retour sur la rue de l'Egout.

Mise a prix, douze mille francs,

sise place Saint-Pierre et rue du Petit-Maure, occu-pée actuellement par les époux Clarambault.

Mise à prix, six mille francs ci...... 6,000 >

Commune d'Allonnes.

Maison, jardin, écuries, cour et rangées, situés au lieu dit Saint-Aubin d'une contenance totale de quarante-neuf ares quatorze centiares.

Mise a prix, douze cents

Total des mises à prix : dix-neuf mille deux cents

Nota. — Par le jugement ordon-nant la vente sur licitation de l'immeuble ci-dessus, le notaire a été autorise, dans le cas où les mises à prix fixées d'office par le tribunal ne aeraient pas couverles, à les abaisser

d'un cinquième. S'adresser, pour tous renseignements :

1. A M. LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cabier des char-

2 A M. V. La Ray, avoue à Saumur, poursuivant la vente.

Etudes de M. LE BLAYE et de M. ME-HOUAS, notaires à Saumur.

ADJUDICATION DEFINITIVE

Sur la mise à prix de 22,000 france; lesy

Dimanche 29 juin 4879, à midi, and July has

Par le ministère desdits notaires, en l'étude dudit M. LE BLAYE.

DES BATIMENTS

ET TERRAINS

Comprenant l'ancien couvent de la

Visitation , Dépendant de la succession de M. Leon MORICET,

A Saumur, place du port Cigongne et rue des Capucins. Sur le cahier des charges du 19 mai 1879, dressé par leadits notaires et déposé en l'étude de Me Le Blaye.

Etude de M. MEHOUAS, notaire a Saumur.

VENDRE

A L'AMIABLE.

1º UNB MAISON AVEC JARDIN. située à Saumur, montée du Château, comprenant rez-de-chaussée avec trois chambres, cellier, grenier et cour ; le tout contenant environ 8 ares, entouré

2. UN JARDIN CLOS DE MURS, à côlé, contenant 2 ares 74 centiares.

Le tout appartenant aux héritiers S'adresser à Me Menouas, notaire.

Etude de Me MEHOUAS, notaire à Saumur.

VENDEE

PAR ADJUDICATION .

En l'élude et par le ministère de Me Ménouas, notaire à Saumur, rue Beaurepaire,

Le dimanche 8 juin 1879, à midi,

DEUX MAISONS ET UN JARDIN

Situés à Saumur, sur les Ponts, près l'Asile,

Dépendant de la succession de Mae veuve Joulain Pirois. S'adresser à Me Menouas, notaire.

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

JARDIN

Avec pièce d'eau,

Situé route d'Angers, en face la gare des marchandises.

S'adresser à Me Auboyen, notaire à (255)

SUCCES ASSURE

Guerison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs interieures, par le Bol Vulnéraire Coustard, dit Bol de chute.

Envoi franco, contre 1,05, timbres on mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers.

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, remise et écurle, Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à Mo AUBOYER, et, pour visiter la maison, à MIII LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou.

Etude de M. THUBE, commissairepriseur à Saumur.

VIENNER

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Pour cause de cessation de commerce.

D'UN IMPORTANT MATERIEL

Pour la Fabrication des Vins mousseux,

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur,

Dans l'établissement actuellement exploité par M. Ch. Jagor, Le dimanche 8 juin 1879 et jours

suivants, à midi, Par le ministère de Me Trupi, commissaire-priseur.

Il sera vendu:

Vins blanc et rouge, de différentes provenances, en fûts et en bouteilles, bitter, bouteilles vides, demis, quarts, etc., etc.;

Materiel de cave consistant notamment en:

1. Une grande cuve, de la contenance de 73 hectolitres;

2º Machines à boucher, à ficeler, à électriser, à agrafer, à transvaser, etc., etc.;

3º Bouchons neufs et vieux, chaudrons et bassines, robinets, une pompe foulante et ses tuyaux, pompes à main, diable en fer, chantiers, pupitres, papier d'emballage, cire, ficelle, étain, étiquettes; Un très-bon cheval, un camion,

voitures, harnais de camion et de voiture, selle, couvertures et articles

Mobilier de bureau et de salle à manger, chaises et ustensiles de jardin, un fusil, une cheminée prussienne, vaisselle et verrerie. Au comptant, plus 5 0/0 applica-

bles aux frais. Le commissaire-priseur charge de la vente

NOTA. - Le mobilier, le cheval, les voitures, camion et harnais, seront vendus dans le cours de la première

M. G. DOUSSAIN

5, rue du Palais-de-Justice, A SAUMUR,

Moyennant une remise de 10 p. 0/0 sur les sommes encaissées seulement, sans aucun autre frais à supporter par le client, se charge de tous recouvrements, tant à Saumur que dans toutes villes de France.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

REPAVEMENT DES RUES Pour l'amélioration de la voirie.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux pu-blics que, le samedi 14 juin 1879, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, par devant le Maire de la ville de Saumur, assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal, à l'adjudication publique, au rabais, et sur soumissions cachelées, des travaux de repavement des rues ; pour l'amélioration de la voirie.

Suivant le nouveau devis, dressé par l'architecte de la ville et approuvé par M. le Préset, le montant de ces travaux est évalué à 92,345 fr.

On peut prendre connaissance des devis et cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, sêtes et dimanches exceptés.

Hotel-de-Ville de Saumur, le 29 mai 1879. Le Maire.

(286)

R. BODIN. Adjoint.

UNE MAISON DE COMMERCE de mande un ménage.

S'adresser au bureau du journal

Nous recommandons aux amaleurs de bon potage le Tapioca da J. CARRERE, dont la qualité supprieure à tous ceux fabriqués jusqu'a ce jour a une réputation justement

Les soins apportes à la préparation de ce produit en ont fait le choix

A SAUMUR, chez MM. TROUVE confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAI fils, negociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie

veuses sont guéries par correspondance en s'adressant directement au médecin spécial, M. le D' KILLISCH a Dresde-Neustadi (Sexe). Ples de 8,000 succès ont été oblemus. Cures recentes Les soussignes Lelen à Saint-Pol, près Dunkerque (Nord), et L. Denis, curé et chanoine honoraire à Paris, déclarent avoir élé radicale ment guéris par le D' KILLISCH de l'Epilepsie dont ils étaient atteins depuis longtemps. (221)

CORSETS

CRAVATES

BRETELIES

MERCERIE

BONNETERIE

LINGERIE

GANTERIE

A LA PAIX

6, Rue d'Orléans, 6, EVENTAILS

Maison reconnue pour yendre toutes ses marchandises qualite supérieure et à des prix exceptionnels de ben marché.

Gants Suède, 2 boutons, pour dames.
Gants Suède, 3 boutons, pour dames.
Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes. Gants Tyrol; 3 boutons, pour dames
Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames.
Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes
Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames.
Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames. Gants chevreau, 3 boutons, pour dames.
Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes. CANTS D'UNIFORME. I 6 faste Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie 2 95 Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie 2 95 Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie 3 45

CHENISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE Faux Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier. SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS

CHOCOLAT

Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

Qualité appérieure RIN-BOUTRON

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kif. — Vanille: 2 fr.; 50 et 3 fr. le 1/2 kil. THES NOIRS melange extra, qualité supérieure : 1 fr. 80; 2 fr. 50 et

4 fr. 25 la boite. A SAUMUR, chez MM. Thouve, confiseur, Gabreau Ratouis, Mollay fils, negociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.